



SOLIDARITE – PRECARITE – ACCESSIBILITE – PARTENARIAT

Des contrats solidaires aux Paniers de la Côtère

Montage d'un partenariat avec le Secours Catholique

INTRO

Suite à une réflexion sur la manière de **rendre accessibles les produits paysans** à des ménages précaires, l'AMAP des Paniers de la Côtère (Ain) a décidé d'expérimenter un **partenariat avec le Secours Catholique**. Ainsi, depuis 2019, l'AMAP finance deux contrats légumes pour des ménages en situation de précarité.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Cela faisait plusieurs années que l'AMAP de la Côtère souhaitait mettre en place **des paniers solidaires** pour permettre à des ménages en situation de précarité d'avoir accès aux produits paysans.

Après avoir expérimenté plusieurs actions qui se sont révélées insatisfaisantes, l'AMAP a décidé de mettre en place **un partenariat avec le Secours Catholique et le Jardin Bio** (leur filière maraîchage).

Deux événements ont été à la genèse de ce partenariat : d'une part, des AMAPiens ont rencontré le Secours Catholique, association caritative qui distribue des denrées alimentaires. D'autre part, une AMAPienne avait la possibilité de faire une **demande de mécénat** auprès de son entreprise. Cette demande a permis d'obtenir 500 euros de dons pour financer les paniers solidaires.

En plus de ce don, l'AMAP a demandé une **subvention de la Mairie** de Montluel pour participer au financement de ces deux contrats. La Mairie a accepté de financer le projet à hauteur de 564€ (ce qui correspond à un contrat à l'année de 12€/semaine).

Enfin, pour compléter le financement des contrats, **les AMAPiens se voient proposer la possibilité de faire un don libre** pour le projet « paniers solidaires » au moment de la signature des contrats, sur la fiche d'adhésion à l'AMAP.

Porteurs d'expérience

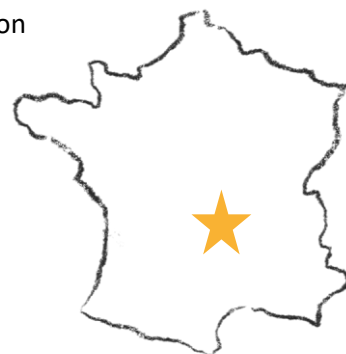
TÉMOIGNAGE : **Marie-Aline DOSSO**

AMAP : Paniers de la Côtère, Montluel (Ain 01)

AMAP adhérente au Réseau AMAP AURA

AUTEUR : Bénédicte PELLOUX-PRAYER, volontaire en service civique du Réseau AMAP AURA

DATE : 12/07/2019 à Lyon



Vous pouvez insérer une image dans cet encart directement ou bien le supprimer pour le remplacer par votre image. N'hésitez pas à copier coller ce support 'kraft' sur une autre page pour avoir

Après échanges avec le Réseau AMAP AURA, l'AMAP a décidé de rédiger une **convention de partenariat tripartite** dans laquelle l'AMAP s'engage à payer deux contrats légumes pour toute la durée du contrat ; le Jardin Bio à livrer deux paniers supplémentaires chaque semaine ; le Secours Catholique à trouver deux familles parmi leurs bénéficiaires ayant envie d'entrer dans le dispositif et étant en mesure de cuisiner les légumes de l'AMAP.

→ LES RÉSULTATS

La somme récoltée a permis à l'AMAP de financer **deux contrats légumes pour toute l'année** : un contrat de 8 euros et un contrat de 15 euros. Suite à des échanges avec le Secours Catholique, il a été décidé que les familles bénéficiaires de ces paniers solidaires ne paieraient pas, **les paniers sont donc gratuits** pour elles. Ce dispositif fonctionne pleinement depuis le mois de mai 2019 et semble satisfaire tout le monde.

Enfin, l'AMAP est également en lien avec des familles qu'elle peut contacter pour leur donner ponctuellement les paniers qui ne seraient pas récupérés par des AMAPIens absents.

→ LES ÉTAPES-CLÉS

Le projet s'est donc réalisé en plusieurs étapes :

Il a d'abord fallu que le collectif d'AMAPIens **prenne la décision** de financer des paniers solidaires. Cette volonté existait depuis plusieurs années au lancement du partenariat et des actions avaient déjà été expérimentées dans ce sens. Quand le partenariat a pu être monté, les AMAPIens connaissaient donc déjà le projet et étaient déjà volontaires.

La **rencontre avec le Secours Catholique** a permis de formaliser un partenariat pour des bénéficiaires.

La **recherche de fonds** a ensuite été une étape importante, et plus encore car l'apport de fonds extérieurs a permis d'inciter les AMAPIens à donner pour atteindre la somme nécessaire.

La **rédaction de la convention de partenariat** a permis de formaliser les rôles de chacune des structures partenaires.

L'**expérimentation des premiers paniers** a permis de réajuster le dispositif avec le Secours Catholique (sur l'envoi des bénéficiaires) et le Jardin Bio (sur la logistique des sacs de légumes livrés).

DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS

Avant la mise en place du partenariat et la recherche de fonds, un autre mode de financement était proposé aux AMAPIens : au fur et à mesure de l'année, les AMAPIens avaient la possibilité de payer un panier supplémentaire pour le contrat solidaire. L'expérience montre que la **dynamique s'essouffle** et que cela ne permettait pas de financer les contrats jusqu'au bout. C'est l'AMAP qui devait compléter.

Avec **les fonds trouvés via l'entreprise et la Mairie**, une partie conséquente des contrats est payée, et l'apport des AMAPIens peut être moins important.

Une autre difficulté s'est présentée : au début, le Secours Catholique envoyait **un nouveau ménage chaque semaine** pour permettre à un maximum de personnes de profiter du dispositif. Il s'est avéré que cela était plutôt contre-productif : plusieurs familles ne sont pas venues, laissant les paniers solidaires sans propriétaires. L'AMAP a donc décidé, avec le Secours Catholique, que ceux-ci proposeraient à **deux familles identifiées comme intéressées par le dispositif de venir chercher tous les paniers pendant trois mois**. Au bout de trois mois, le Secours Catholique propose à d'autres familles. Ceci renforce l'engagement des familles qui viennent, et des liens commencent à se créer au sein de l'AMAP. Enfin, de manière purement opérationnelle, cela a permis à l'AMAP d'inscrire les noms des familles à la liste de livraison, et de ne plus faire apparaître la mention « panier solidaire » qui pouvait sembler stigmatisante.

POINTS FORTS

Les points forts de ce projet sont donc de trois ordres :

- Les **AMAPIens étaient volontaires** avant le début du projet ce qui a facilité la demande de dons ;
- Le **partenariat avec le Secours Catholique se passe très bien** : les échanges sont réguliers et constructifs et les deux associations ont confiance l'une dans l'autre ;
- Enfin **l'apport financier extérieur** a permis de donner de la crédibilité au projet et d'inciter les AMAPIens à participer.

À RETENIR

Pour les AMAP qui souhaiteraient initier un projet de paniers solidaires, l'expérience de l'AMAP des Paniers de la Côtère propose des points d'enseignement à retenir.

- L'importance de **s'adosser à une structure sociale** pour toucher un public en situation de précarité. L'AMAP n'est pas une structure sociale et n'a pas vocation à le devenir.
- L'importance de **trouver du financement extérieur** pour pérenniser le partenariat et inciter les AMAPIens à donner pour le projet.
- L'astuce de proposer aux AMAPIens de **faire un don dès l'adhésion** à l'AMAP.
- La nécessité **de rédiger une convention de partenariat** entre le maraîcher, l'AMAP et l'association caritative pour définir les rôles de chaque entité.
- L'importance d'avoir les **mêmes familles sur une période donnée** pour permettre l'inclusion des familles au sein de l'AMAP

AVEC DU RECU

POUR ALLER + LOIN

AMAP Les paniers de la Côtère :

<https://www.amap-cotiere.fr/>

Contact :

amapcotiere01@gmail.com

EAS, avenue de la Gare,
01120 MONTLUEL

Vendredi soir de 19h à 20

Réseau AMAP AURA :

<http://amap-aura.org/>

PERSPECTIVES

L'AMAP des Paniers de la Côtère compte bien continuer ce partenariat sur les années à venir.

Le don de l'entreprise ne sera pas forcément reconductible, mais demander une subvention plus importante à la Mairie pour continuer le dispositif semble être une piste.

La question qui se pose pour le Réseau AMAP AURA : quels cadres et quels outils créer pour accompagner ces AMAP qui mettent en place un tel dispositif ?